

SEANCE ORDINAIRE

DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt et un septembre, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2017 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Christine CHAUCHIS, Gustave LANGLOIS, Emmanuel LELIEVRE, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Didier PICHOT, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Céline GIRANDIER, Raphaël LAMY, Arnaud LECLERC, Jacqueline MARTEAU, Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. Jean-Paul BREHIN

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 – ECOLE

Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution de la situation de l'école : Non obtention du contrat aidé pour les maternelles, ouverture de la troisième classe. Actuellement l'effectif de l'école est de 54 élèves répartis de la façon suivante :

- 1^{ère} classe maternelle : PS – MS par de nouveaux enseignants (chacun à mi-temps)
- 2^{ème} classe : GS – CP – CE2 l'enseignant est Mme MILLET
- 3^{ème} classe : CE1 – CM1 – CM2 enseignés par Mme BOURD

Jean-Pierre OLIVIER présente ensuite le rapport sur la réunion de la commission municipale « Enfance Jeunesse » du 14 septembre. L'état des lieux relatif à l'enfance jeunesse a été présenté. Les assistantes maternelles ont une possibilité limitée de places, et sont actuellement au complet. Néanmoins elles ont évoqué un « turn-over » de 3 ans, et le nombre d'enfants en garde peut changer rapidement. Il faut donc être vigilant à les préserver. Il a été constaté que le RAM (Relais Assistantes Maternelles) de la Communauté de Communes n'intervenait plus à Arquenay, faute de participants. Il est évoqué la possibilité d'une ouverture de la structure pour les parents.

2 – TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant- projet sommaire relatif à la création d'un terrain multisports. Celui-ci serait situé à l'arrière de la mairie, à proximité de l'école, pour une utilisation optimale, par le grand public, mais aussi par les institutrices de l'école, et les services périscolaires, lors de temps de NAP et de l'accueil périscolaire. Le coût total de ces travaux s'élève à 65 102 € HT. Il est possible de solliciter une aide financière au titre de la DETR pour les travaux de construction, restructurations et extensions d'équipements sportifs non couverts et de plein air.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux relatifs à la création d'un terrain multisports
- Sollicite une aide au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 20 % de la dépense ht
- Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Plate forme	13 405.00	D.E.T.R.	13 020.00
Structure multisports	51697.00	Réserve parlementaire	7 831.00
		Région	8 000.00
		CNDS	16 000.00
		Autofinancement	20 251.00
TOTAL TTC	65 102.00		65 102.00

- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

3- DISSOLUTION DU CCAS – modifications budgétaires CCAS

DM1 BUDGET CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
678			+2 850.03
6562			-0.20
002		-0.20	
Total de la Décision modificative n° 1/2017		-0.20	+ 2 848.83
Pour mémoire budgets 2017		3908.79	3908.79
Pour mémoire décision modificative n°0/2017		0	0
Total Section de fonctionnement		3908.59	6 757.62
SECTION D'INVESTISSEMENT			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		+ 320.00
Total de la Décision modificative n° 1/2017			+ 320.00
Pour mémoire budgets 2017		320.00	320.00
Pour mémoire décision modificative n°0/2017		0	0
Total Section de d'investissement		0.00	0.00

DM2 BUDGET GENERAL

Vu la délibération du 6 avril 2017 relative à la dissolution du CCAS, Le conseil municipal décide les modifications budgétaires nécessaires au transfert des excédents du budget CCAS au budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7788		2850.03	
Total de la Décision modificative n° 2/2017		2850.03	
Pour mémoire budgets 2017		413 539.00	413 539.00
Pour mémoire décision modificative n°1/2017		0	0
Total Section de fonctionnement		416 389.00	413 539.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
1068		320.00	
Total de la Décision modificative n° 2/2017		320.00	
Pour mémoire budgets 2017		218 454.00	218 454.00
Pour mémoire décision modificative n°1/2017		0	0
Total Section de d'investissement		218 774.00	218 454.00

Monsieur le Maire expose,

Suite à la décision unanime du Conseil d'Administration de dissoudre le CCAS d'ARQUENAY par Délibération en date du 6 avril 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier l'action sociale à la commune d'Arquenay,
- de procéder au transfert des actifs à la Commune d'Arquenay à compter du 1^{er} janvier 2018 (matériel, etc ...)
- que le résultat de clôture constaté lors de l'approbation du compte administratif de 2017 du CCAS sera imputé au budget principal de la commune.
- autorise M le Maire à signer toutes pièces relatives au présent dossier.

4- RETOUR TOTAL DE BIENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LECTURE

Lors du transfert de la compétence lecture au 1^{er} janvier 2009, les communes concernées ont mis à disposition à titre gratuit, de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez le bâtiment « bibliothèque », le mobilier, le matériel et l'ensemble des documents présents dans le dit bâtiment à la date du transfert.

Afin de faciliter la gestion de l'actif des documents, il est proposé d'établir un procès-verbal de mise à disposition en retour total pour l'ensemble des documents restants mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez tel que présentés ci-dessous AU 01/01/2017.

Dans un 2^{ème} temps, il est proposé que les communes cèdent à titre gratuit ces mêmes documents qui deviendront propriété de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la commune de Arquenay (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire), Considérant la mise à disposition en retour total pour l'ensemble des documents mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, il convient d'établir le procès-verbal pour les biens suivants :

Actif Arquenay			
Désignation du bien	Livres Bibliothèque		
N° inventaire	92	218-012	TOTAL
VNC au 31/12/16	600,02 €	6 226,27 €	6 826,29 €
Cumul amorti au 31/12/16	- €	- €	
Compte	2188		

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- VALIDE le procès-verbal de retour total des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence Lecture AU 01/01/2017 tel que présenté ci-dessus,
- VALIDE la cession à titre gratuit des documents de la bibliothèque au profit de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal.
- DIT que ce transfert de l'actif doit être lié à la pérennité du fonctionnement de la bibliothèque d'Arquenay

5 – BUDGET : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE

Vu la délibération du 06 avril 2017 relative à l'approbation du Budget 2017 (Budget Principal et Budgets Annexes),

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité pour équilibrer le budget annexe « Lotissement des Noyers » de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille le montant de subvention nécessaire :

Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Lotissement des Noyers : 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le virement de subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « lotissement des Noyers », comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2017,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

6 – MARCHES ASSURANCES

Un groupement de commandes est proposé par la communauté de communes du Pays de Meslay Grez ayant pour objet la passation d'un marché d'assurances pour les risques suivants :

- Dommages aux biens
- Responsabilité civile
- Véhicule à moteur
- Protection juridique et fonctionnelle

Afin de lancer prochainement une consultation des entreprises, les communes qui le souhaitent sont invitées à se prononcer sur leur adhésion au groupement. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par la communauté de communes du pays de Meslay-Grez
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

7 – RAPPORTS D'ACTIVITE

Monsieur le Maire présente les rapports d'activité du /

- Service déchets et SPANC de la communauté de communes.
- Syndicat de bassin de la rivière La Vaige

Le conseil municipal souhaite obtenir des explications sur le dépassement du coût des travaux de la Bazouge de Cheméré de 45 % du montant initial, et à qui en incombe la responsabilité.

Le conseil municipal souhaite obtenir le détail du calcul des dépenses des ramassages PAP et NPAP, respectivement de 165 630.74 € et 169 588.86 €, l'écart étant peu significatif.

8 – SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

AVANCEMENT DE GRADE : CREATION DE POSTE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins:

- création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

- suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE :**

- la création, à compter du 1^{er} octobre 2017, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
 - **ADOpte** le tableau des emplois
 - **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AVANCEMENT DU PLUi

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des réunions de travail sur le PLUi. Il évoque la situation de certains terrains pour lesquels la constructibilité n'est pas évidente.

Christophe TINNIERE évoque certains terrains situés actuellement en zone agricole, mais « enclavés » entre des zones constructibles et qui sont vouées à devenir des dents creuses (Chemin du Bordeau).

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	Excusée
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine		OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Excusée	PICHOT Didier	
LAMY Raphaël	Excusé	RICHARD Maxime	Excusé
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	
LECLERC Arnaud	Excusé		